

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2014**

Délibération
n°2014.12.273

**Attribution d'une
subvention
complémentaire au
comité d'action
sociale - exercice
2014**

LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Mireille BROSSIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Samuel CAZENAVE à Françoise LEGRAND, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Karen DUBOIS à Jean-Luc VALANTIN, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.12.273**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / RESSOURCES
HUMAINES

Rapporteur : Madame BERNAZEAU

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE D'ACTION SOCIALE
- EXERCICE 2014**

Par délibération n° 28 du 16 janvier 2014, le conseil communautaire a attribué une subvention de 303 500 € au comité d'action sociale (C.A.S.) pour la mise en place de prestations d'actions sociales, culturelles et sportives collectives ou individuelles, au profit des agents communautaires.

Chaque année, il est attribué une subvention complémentaire issue du produit de la vente des plaques de fonte des réseaux d'assainissement qui font l'objet d'un renouvellement régulier.

Pour 2014, cette recette représente 5 700 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 19 novembre 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER, le versement d'une subvention complémentaire de 5 700 € au comité d'action sociale du GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention 2014 passée avec le CAS.

1 abstention : M. LANDREAU

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE (0 CONTRE - 1 ABSTENTION(S)),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 décembre 2014

Affiché le :

09 décembre 2014

Avenant n°1 à la convention du 12 février 2014
entre le GrandAngoulême et
l'Association « Comité d'Action Sociale du
GrandAngoulême »

Année 2014

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi du 13 juillet 1983 modifiée (par loi n° 2 007 – 148 du 2 février 2007 et notamment son article 9) ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée (par la loi n°2007 – 209 du 9 février 2007 et notamment son article 88-1) ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME - et représentée par son Président, Monsieur Jean-François DAURE, agissant en vertu de la délibération n°28 du 16 janvier 2014 , ci - après dénommée le GrandAngoulême, d'une part

ET

L'association « Comité d'Action Sociale de la communauté d'agglomération du grand Angoulême, domiciliée 4, rue Jean Mermoz, 16000 ANGOULEME, représentée par sa présidente, Madame Françoise BORDIER, d'autre part

ARTICLE UNIQUE :

Le GrandAngoulême décide d'attribuer une subvention complémentaire de 5 700 €, issue du produit de la vente des plaques de fonte des réseaux d'assainissement qui font l'objet d'un renouvellement régulier.

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires originaux, le

*La Présidente de l'Association
« C.A.S. du GrandAngoulême »*

Le Président du GrandAngoulême

Mme Françoise BORDIER

M. Jean-François DAURE